

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Absents : 4

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 2

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le treize décembre 2019 se sont réunis dans la salle polyvalente de la mairie de Jausiers sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, LAE- ESMENJAUD Marie Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, BOUVET Patrick, Yves FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle ayant donné pouvoir à Mme LAE- ESMENJAUD Marie-Hélène et M. MILLION-ROUSSEAU Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

N° 16

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le 18.12.2019
ID : 004-200072304-20191217-D2019223-DE

Délibération n° 2019/223

OBJET : BUDGET PRINCIPAL CCVUSP – CESSION DE QUATRE VEHICULES POUR DESTRUCTION.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT qu'il convient de céder pour destruction les quatre véhicules décrits ci-après qui ne sont plus utilisés par les services techniques de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » et sont hors d'état de rouler :

- Une Benne OM Iveco immatriculée 9470 LX 04,
- Une benne OM Renault immatriculée EW-770-AH,
- Un fourgon Peugeot immatriculé 7382 MG 04,
- Une benne OM Renault immatriculée ER-322-SA ;

CONSIDERANT que ces véhicules sont totalement amortis ;

CONSIDERANT que la SARL BAPTISTE Fer et Métaux propose de les acheter pour destruction au prix de 50 € la tonne soit un montant de **1 280 €** pour une quantité de 25.6 Tonnes ;

Sur proposition de la Présidente,
Après délibéré,

- **DECIDE** de céder pour destruction à la SARL BAPTISTE les véhicules suivants :
 - Une Benne OM Iveco immatriculée 9470 LX 04
 - Une benne OM Renault immatriculée EW-770-AH
 - Un fourgon Peugeot immatriculé 7382 MG 04
 - Une benne OM Renault immatriculée ER-322-SA

pour un montant de **1 280 €** correspondant à une quantité de 25.6 Tonnes au prix de 50 € la tonne.

- **DIT** que ces biens seront retirés du registre de l'inventaire.
- **DIT** que la recette sera inscrite à l'article 7788 du Budget Principal 2019.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY



C.C.V.U.S.P

Séance du 17 décembre 2019